

L'apport des éducateurs sociaux aux relations entre l'école et les familles dans le canton de Genève

Frédérique **Giuliani**
Université de Genève

Julie **Pelhate**
Université de Genève

doi:10.18162/fp.2015.a59

CHRONIQUE • Profession de l'éducation

En 2006 et pour la première fois en Suisse dans le canton de Genève a été créé un dispositif d'éducation prioritaire. Les établissements primaires¹ du Réseau d'enseignement prioritaire (REP), accueillant en majorité des populations issues de milieux sociaux défavorisés et de la migration, ont ainsi bénéficié de moyens spécifiques. L'introduction d'un éducateur social constitue l'une des ressources principales mobilisées pour renforcer la mission d'éducation de l'école. À l'appui d'une recherche conduite par observation directe, le présent article interroge les pratiques effectives de ces professionnels à l'égard de l'enfant et de sa famille : comment sont-ils appréhendés et pris en compte?

La fabrication institutionnelle de l'inadéquation scolaire

Les missions officiellement confiées à ces éducateurs sociaux relatives à l'enfant et à sa famille visent, d'une part, la socialisation de l'enfant (dans ses relations avec ses pairs et avec les adultes de la communauté éducative), d'autre part l'instauration d'un « *climat de confiance* » entre les familles et l'école avec, quand cela est jugé opportun, le développement d'une intervention éducative sur le groupe familial. Statutairement, les éducateurs sociaux relèvent de l'autorité de l'Office médico-pédagogique, une institution investie de longue date dans l'observation et le traitement des comportements infantiles et familiaux problématiques, sous la tutelle de la science psychanalytique et, plus récemment, des savoirs issus des neurosciences cognitives.

1 En 2014, 16 établissements sur 73.

Dans le prolongement des fonctions qui leur sont officiellement dévolues, le pouvoir médical leur attribue une mission dite de prévention, consistant à identifier et à accompagner les familles potentiellement « *dysfonctionnelles* ». De surcroît, dans l'ordinaire du quotidien de l'école, ils sont souvent mobilisés par le personnel enseignant et de direction pour traiter les « *comportements inadéquats* », c'est-à-dire les comportements d'élèves qui contreviennent ostensiblement aux règles de régulation des conduites en vigueur au sein de l'espace public de l'école, mais également les attitudes parentales qui dérangent et suscitent le doute tant elles paraissent éloignées des représentations légitimes de la bonne parentalité. Quand les éducateurs se saisissent des situations d'élèves ou de familles qui leur sont adressées, celles-ci ont préalablement fait l'objet d'une caractérisation et d'une catégorisation par l'école soulignant leur non-conformité et leur inadéquation au regard des attendus scolaires. Or certains éducateurs sociaux développent une pensée critique à l'égard de ces processus d'étiquetage. Leurs expériences personnelles et néanmoins sociales de la migration en Suisse, de l'expérimentation de modes d'existence alternatifs, voire de l'échec scolaire, les conduisent à remettre en cause la réification des personnes dans des identités stigmatisantes. Face à des familles dont les styles éducatifs font l'objet d'un étiquetage par les acteurs du monde scolaire et du monde médical, les éducateurs sociaux mobilisent une posture différente qui prend en considération non seulement leur vulnérabilité, en lien avec leurs conditions d'existence mais aussi leur accès réduit à des possibilités de participation sociale. Non comprise comme la manifestation d'une défaillance d'origine organique, psychologique voire culturelle, la vulnérabilité des personnes est pensée comme la conséquence subjective de l'expérience de situations productrices d'insécurité et d'invisibilité, par exemple le déni de légitimité dont font l'objet les familles d'enfants en échec scolaire, de surcroît immigrés et/ou pauvres. Cette conception des êtres (enfant et parents) et de la socialisation se reflète dans des démarches d'intervention concrètes.

Des innovations institutionnelles pour restaurer les possibilités d'agir et d'interagir

En effet, ces éducateurs sociaux sont à l'initiative d'innovations institutionnelles fondées sur une compréhension de l'enfant et sa famille comme des acteurs sociaux dont il s'agit d'augmenter les marges de manœuvre, les libertés réelles d'être, de choisir et d'agir (Sen, 2000), au moyen de dispositifs concrets (Poirier, 2015). Au cœur de l'école, là où les familles sont traditionnellement considérées comme indésirables (en témoignent les panneaux « Interdit aux parents » à l'entrée des écoles du canton), la création d'une « école des mamans » destinée aux mères de familles migrantes désireuses d'apprendre le français va dans ce sens. Au sein de cette association, une enseignante FLE offre des cours trois fois par semaine aux mères pendant les horaires de classe des enfants, tandis qu'une employée garde les plus jeunes de la fratrie non encore scolarisés. Soucieux de ne pas figer chaque partie dans les failles d'un rapport unilatéral entre donateur et donataire, les concepteurs du dispositif (entre autres, les éducateurs sociaux) ont élaboré les conditions d'une réciprocité, en permettant aux mères de troquer les cours contre la préparation d'un repas que chaque acteur de l'école pourrait partager en commun. Ainsi élaboré, ce dispositif innovant repose sur une organisation matérielle (avec la garderie, l'horaire des cours calqué sur l'emploi du temps familial) qui tient compte des contraintes réelles des mères et rend concrètement réalisable l'investissement dans des apprentissages. Qui plus est, en construisant la légitimité de leur présence quotidienne au sein de l'école et en contribuant au développement de relations d'interconnaissance entre mères et enseignants, le dispositif contribue au dépassement progressif des représentations stéréotypées qui sont à la source des processus relationnels de stigmatisation dont les effets sur les chances de réussite des élèves issus de l'immigration sont désormais connus.

Ces innovations en faveur de la participation sociale des populations ne peuvent cependant occulter un questionnement sur la place des éducateurs sociaux dans une configuration institutionnelle où les logiques classificatoires du pouvoir médical et du fonctionnement pédagogique sont prédominantes. Sur les scènes interprofessionnelles (rassemblant psychiatres, psychologues, infirmières, directeurs d'établissement, enseignants) consacrées à l'évaluation des situations d'élèves en difficulté, il n'est pas rare que les éducateurs soient invités à exprimer un point de vue documenté sur les défaillances éducatives des familles et les conduites enfantines inadaptées. Soumis à une hiérarchie médicale et enjoins de collaborer avec les autorités pédagogiques, leurs marges de manœuvre pour résister à l'expertise des comportements déviants sont étroites.

Références

- Poirier, P. (2015). Quand l'école devient un lieu d'accueil et de participation des familles : L'expérience d'une éducatrice sociale au sein de l'école primaire genevoise. Dans *Au risque de la prévention. Enfance, jeunesse, famille et travail social : de la prévention précoce à la participation sociale*. Genève : Éditions IES-Genève.
- Sen, A. K. (2000). *Repenser l'inégalité*. Paris : Seuil.

Pour citer cet article

- Giuliani, F. et Pelhate J. (2015). L'apport des éducateurs sociaux aux relations entre l'école et les familles dans le canton de Genève. *Formation et profession*, 23(2), 80-82. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2015.a59>